

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	25
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 avril 2026

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, PONSY, OLIVE, CORPELET, DI VALENTIN, HAMARD, LOOTEN, PLUMEAU, DAUPHIN, ETIENNE, COMTAT et PASCAL Mesdames PASCAL, BOISSET, BONAMI, SUTRA, BEMBA, BOUCHET, CIANELLI, KRAWCZYK, LE BORGNE, GAUER, CAUVIGNY, DURIS et ARRIGONI.

ABSENTS : Mesdames DE MEULEMEESTER et CHARRIERE

PROCURATIONS : de Madame DE MEULEMEESTER à Monsieur GERVAIS ; de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame KRAWCZYK

Délibération n° 12-04-2026 : Désignation des délégués de la commune au syndicat Territoire d'Energie GARD-SMEG

Monsieur le maire, rapporteur, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 11 des statuts du Territoire d'Energie GARD-SMEG indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès de ce syndicat,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Administration Générale – Finances – Economie – Personnel – Communication » réunie en date du 08 avril 2026,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que par exception, par un vote à l'unanimité des membres du conseil municipal il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations ou nominations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire,

Le conseil ayant voté à l'unanimité, il est dès lors procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à **main levée**.

Monsieur le Maire demande aux candidats aux postes de délégués titulaires de se faire connaître.

Sont candidats :

André OLIVÉ

Antonio DI VALENTIN

Monsieur le Maire demande aux candidats aux postes de délégués suppléants de se faire connaître.

Sont candidats :

Michel HAMARD

Jonathan ETIENNE

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les titulaires, comme pour les suppléants, décide :

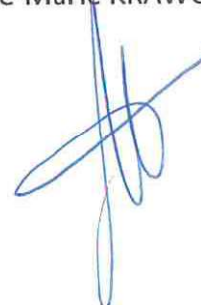
- Article 1 : De désigner les délégués suivants au Syndicat Territoire d'Energie GARD-SMEG pour représenter la commune de Clarensac :
 - o Messieurs André OLIVÉ et Antonio DI VALENTIN, en tant que délégués titulaires
 - o Messieurs Michel HAMARD et Jonathan ETIENNE, en tant que délégués suppléants
- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait à CLARENSAC, le 27 avril 2026

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le